

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Trois nouveaux textes adoptés au Sénat

C'ÉTAIT au cours d'une séance plénière, présidée par Mme Lucie Milebou Aubusson-Mboussou. En présence de plusieurs membres du gouvernement. Entre autres, le ministre d'État Alain-Claude Bilie-By-Nze (Affaires étrangères) et la ministre Erylyne Antonella Ndembet épouse Damas (Justice, Garde des sceaux).

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

FORTE activité au Sénat cette semaine avec l'examen et le vote de trois textes législatifs. L'adoption desdits textes a eu lieu lors de la dernière plénière tenue jeudi. Les travaux étaient dirigés par la présidente de ladite institution, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou. Une plénière à laquelle ont pris part le ministre d'État en charge des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, et sa collègue, ministre de la Justice, Garde des sceaux, Erylyne Antonella Ndembet épouse Damas. Par rapport aux Affaires étrangères, les sénateurs se sont prononcés sur deux projets de loi. Le premier est relatif à l'autorisation de ratifier la convention entre le Gabon et le Royaume d'Arabie Saoudite, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu et ses implications économiques. Histoire d'offrir aux investisseurs saoudiens certains avantages susceptibles de les inciter

à venir faire des affaires, sans risque, dans notre pays... Le second concerne la ratification du Traité révisé de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Ce texte vise à acter, d'une manière générale, la réforme institutionnelle de la CEEAC, conduite par le numéro un gabonais et approuvée par ses pairs lors d'un sommet tenu à Libreville, à la fin de l'année 2019. À noter que ces deux textes ont été examinés par la Commission des Affaires étrangères et de la Coopération internationale que dirige le sénateur Martin Pecke. Laquelle avait du reste procédé à l'audition du chef de la diplomatie gabonaise. S'agissant de la justice, soulignons que le texte adopté par les sénateurs est la proposition de loi portant modification et complétant certaines dispositions de la loi fixant le cadre de l'exercice de la profession d'avocat. Il s'agit des articles 18 et 24. Ce texte initié par le député Gabriel Malonga Mouelet a été examiné par la Commission des Lois et des Affaires étrangères du Sénat. Laquelle



Sénateurs et membres du gouvernement attentifs aux rapports des Commissions.

avait d'ailleurs préalablement auditionné l'initiateur dudit texte. Les nouvelles dispositions viennent ainsi combler les lacunes de l'ancienne loi. Rappelons que les trois textes adoptés jeudi par les sénateurs l'avaient déjà été, plusieurs jours plus tôt, par l'Assemblée nationale. Il faut par ailleurs relever que, sur un tout autre plan, Émile Manogho, nouveau sénateur de la commune de Pana dans l'Ogooué-Lolo, a été officiellement présenté à ses collègues au cours de cette séance plénière. Il

remplace ainsi Gabriel Ngosso, décédé en février dernier. Ce remplacement a été fait confor-

mément aux dispositions de la loi relative à l'élection des sénateurs en République gabonaise.

Pentecôte : dimanche 31 mai et lundi 1er juin fériés, chômés et payés

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, chargé du Dialogue social porte à la connaissance des travailleurs, des employeurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées de dimanche 31 mai et lundi 1er juin 2020, marquant respectivement Pentecôte et lundi de Pentecôte sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.

Entre nous soit dit Élucubrations, affabulation et distraction

Il faut croire que tous ceux qui se définissent comme activistes, faute de mieux, ont décidé ces temps-ci de rajouter à l'inquiétude déjà pesante de la pandémie de coronavirus, l'angoisse et la frayeur qui ne trouvent leurs sources que dans l'atavisme et la conjuration qui nourrissent leurs élucubrations. Il ne se passe plus un jour sans que l'un de ces demiurges de l'obscurantisme ne vienne nous annoncer que désormais nous sommes au bord du précipice. Par de délirantes affabulations, selon eux, les luttes et les intrigues au sommet de l'État nous conduiraient au seuil d'un abîme effroyable. Pendant que ces catastrophistes impénitents s'acharnent à nous servir ce qu'ils souhaiteraient être du tragique voire du dramatique, hélas nous n'y voyons que du burlesque d'un goût douteux et abject quand simplement cela ne

frise pas le ridicule le plus niais ainsi que le comique le plus insipide. La grossièreté de la manœuvre est de vouloir, d'une manière insidieuse, distiller le doute par l'extrapolation avec le sombre dessein de pousser la frustration populaire à son paroxysme. Cela, en espérant qu'au bout viendrait l'explosion sociale. En pensant surfer sur la prétendue colère et l'impatience de la rue, nos tartufes, dans leur précipitation, ont omis de trouver des thèses inflammables ainsi que des prétextes éruptifs. Par des ingrédients trop usités, ainsi que des insinuations éculées, la manipulation n'avait aucune chance de prospérer. Il ne suffit pas de nous ressortir le nauséux et indigne concept de la légion étrangère. De même que, faire dans l'ostracisme et dans la stigmatisation à haute dose sur la toile pour susciter l'émoi et créer la révolte

est une voie sans issue. Non, le peuple que vous méprisez tant a plus de discernement. Il vous aurait été agréable qu'il fût amnésique. Mais hélas, il n'en est rien. Des génies mal inspirés voient des cercles de concertation et de convergence se télescoper. On nous relate des situations dans lesquelles on retrouve Œdipe et Brutus à la sauce nyemboué. Nous prenons sur nous de conseiller aux uns et aux autres de faire preuve de patience. 2023 finira bien par arriver. Les intentions se concrétiseront. Les partants seront connus et chacun pourra aisément choisir sa chapelle. Il ne sert donc à rien de vouloir en écarter certains par chauvinisme ou sectarisme. De tout temps la politique a toujours été une compétition, et il faut l'accepter comme tel car ainsi est son essence. Bassé.

Teddy OSSEY*
chroniqueur